

LA GAZETTE

de LUDES le Coquet

N° 61 - JANVIER 2013



Site internet de la
Commune :

<http://ludes.ccvmr.com>

**N'oubliez pas de nous
faire
connaître votre adresse
courriel afin de profiter
d'infos rapides**

Heures d'ouverture du
secrétariat de Mairie :

**Lundi, Jeudi et Vendredi
de 16h30 à 18h30
Mercredi
de 9h30 à 11h30**

Dans ce numéro :

Les vœux pour 2013	1
Conseil municipal du 12 novembre 2012	2
Conseil municipal du 26 novembre 2012	2
Conseil municipal du 17 décembre 2012	3
Balayage des trottoirs	4
Les dates à retenir	4
Informations pratiques	4

VŒUX POUR 2013

Au nom du Maire, et de toute l'équipe municipale, recevez nos vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année. Que 2013 vous apporte ainsi qu'à vos proches, santé, bonheur, épanouissement et prospérité. Ces vœux sont l'occasion de faire le bilan des actions de l'année écoulée, et de vous présenter les projets pour l'année à venir.

Les actions réalisées ou engagées en 2012 :

*Les travaux de voirie avec la réfection de la rue du Réservoir, de l'ancienne rue du Craon de Ludes et de la route de Chigny. (côté Moulin à Vent)
Les travaux de rénovation de la salle de conseil et de l'entrée de la Mairie avec la mise aux normes en matière d'accessibilité.*

En ce qui concerne le projet de réalisation du nouveau quartier « Le bas de Ludes », nous sommes pour l'instant dans l'attente des fouilles archéologiques qui nous sont imposées. Un seul service pour tout l'est de la France, 8 mois de délai ... autant de retard dans notre programmation... C'est donc sur 2013 que devraient démarrer les travaux de viabilisation.

Le Plan définitif du nouveau quartier et des espaces de loisir est affiché en Mairie.

D'autres chantiers mobiliseront l'équipe municipale sur 2013 :

*La Restauration de la partie haute du clocher et des murs de soutènement de l'église
La programmation des travaux de voirie: rue Carnot, rue St Vincent.*

La mise en place de la nouvelle communauté de commune :

La nouvelle intercommunalité regroupant les communes de Beaumont sur Vesle, Billy le Grand, Ludes, Mailly Champagne, Les Petites Loges, Trépail, Vaudemange, Verzenay, Verzy, Chigny Les Roses, Montbré, Rilly La Montagne, Ville En Selve, Villers Alleraud, Sept Saulx, Val de Vesle et Villers Marmery, doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Après présentation par les différents groupes de travail d'un état des lieux et d'une analyse des implications sociales, financières et fiscales, les conseils municipaux des 17 communes délibéreront sur le choix des compétences intercommunales. Les compétences à l'étude sont : l'Education, l'Assainissement, le Développement économique et le Tourisme.

Enfin, nous tenons à remercier, en ce début d'année, l'équipe enseignante, les employés communaux, les associations et tous les bénévoles pour leur investissement et leurs actions respectives sur notre commune.

*Bonne et heureuse année à tous
Isabelle GALIBERT
3e adjointe*

CONSEIL MUNICIPAL du 12 novembre 2012

ABSENTS : M. COLLIN Adrien (pouvoir à M. RULLAND Nicolas) M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

FIXE le tarif pour les prestations de déneigement et de salage soit 40 € TTC par heure.

PROCÈDE aux virements de crédits sur le budget 2012 du compte 61521 au compte 73925 d'une somme de 4697.00 € pour le prélèvement du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Inter communales et Communales).

APPROUVE la modification statutaire du SIEM suite au déménagement de son siège.

Points évoqués :

- L'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel municipal n'est pas adoptée.
- Des modifications ont été apportées au cahier des charges du lotissement. L'approbation de celui-ci est donc reportée au conseil municipal suivant soit le 26 novembre.

- Le bilan financier des écoles pour l'année scolaire 2011/2012 se définit ainsi :

Les Petits Bouchons : effectif global : 27 enfants

Coût par enfant : **986.85 €**

Le coût de la structure est supporté à 50 % Ludes et 50 % par Mailly-Champagne.

Ecole maternelle : effectif global : 43 enfants

Coût par enfant : **1 586.73 €**

Ecoles primaires : effectif global : 76 enfants (37 sur Ludes, 39 sur Mailly)

Coût par enfant : **1 106.50 €**

Les communes de Ludes et Mailly-Champagne prennent en charge le coût par enfant scolarisé en maternelle et en primaire suivant leurs élèves inscrits dans leur commune respective.

- Les 17 communes de la future communauté ont décidé de mettre en place 4 groupes thématiques de travail afin de chiffrer le coût des compétences existantes de chaque commune et communauté de communes :

L'éducation,

L'assainissement,

Le développement économique,

Le tourisme.

- L'achat d'un radar pédagogique mobile est à l'étude, une demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police est à prévoir.

- L'installation de bacs à fleurs sur la rue de Mailly est envisageable pour casser la vitesse des véhicules.

- M. Jean-Claude FRANÇOIS est intervenu pour contester le refus du certificat d'urbanisme concernant la partie située en zone NCB de sa parcelle AB 326. Les dossiers sont étudiés par les services de l'Etat et sont signés par le Maire, pour le compte de l'Etat. Le Conseil Municipal n'a donc pas son avis à donner dans ces parties administratives.

Suite à ce refus, M. FRANÇOIS a fait appel de cette décision auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne. Le Tribunal de Châlons en Champagne a rejeté cette requête.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 novembre 2012

ABSENTS : M. FORGET Thierry (pouvoir à M. STYKA David) M. MONMARTHE Jean-Guy (pouvoir à M. BRIXON Alain) M. GAIDOZ Luc, M. MACOIN Laurent, M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le cahier des charges du lotissement « Les Bas de Ludes ».

APPROUVE la modification des statuts de la CCVMR suite au retrait de la commune de Sillery à compter du 1^{er} janvier 2013.

PROCÈDE aux virements de crédits sur le budget 2012 du compte 61521 au compte 73923 d'une somme de 63.00 € pour le prélèvement du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des ressources).

PREND CONNAISSANCE : du rapport 2011 du Sycodec, du rapport d'activité générale 2011 de la CCVMR, du rapport d'assainissement 2011 de la CCVMR.

Points évoqués :

- Radar pédagogique mobile : Il sera déplacé aux cinq entrées de la commune.

- Assemblée générale des anciens combattants : réunion au monument aux morts le mercredi 5 décembre à 10 h 45.

- Prochain conseil municipal : le lundi 17 décembre à 20 h 00.

- PAVE : La commission de pilotage sera convoquée pour une présentation du dossier.

CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2012

ABSENTS : M. LUDET Christian (pouvoir à M.GEORGETON Guy) M. AMÉ Maxime

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DONNE son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2013 de la coupe de bois prévue dans les parcelles 1, 2, 3 et 4 de la forêt communale.

DEMANDE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police 2013 au taux maximum pour l'achat d'un radar pédagogique.

Suite aux différentes discussions au sein de la future Communauté de Communes concernant les compétences à retenir, il ressort que la compétence assainissement est acceptée par l'ensemble des communes, sauf la compétence « eaux pluviales » qui était à l'origine dans les statuts de la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims.

La gestion des eaux pluviales doit s'apprécier aux bassins versants, ceux-ci n'étant pas limités à une seule commune mais débordant généralement sur les communes limitrophes.

La gestion des flux se traite en globalité afin d'apporter une cohérence hydraulique, environnementale et rationnelle en réduisant le nombre d'interlocuteurs ou de collectivités concerné dans le souci d'une meilleure efficacité de coûts et de programmations. Exemple : le cas du Syndicat de la Cuche qui gère en partie les eaux pluviales, Ludes, Chigny et Rilly la Montagne et qui devrait disparaître conformément à la loi au profit de la future Communauté de Communes.

La gestion des eaux pluviales est donc intercommunale et devrait être organisée par la future Communauté de Communes.

Suite à ce contexte de suppression d'une partie d'une compétence,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LODES, REFUSE l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre d'une Communauté de Communes fusionnée constituée de :

Communauté de Communes des Forêts et Coteaux de la Grande Montagne soit : Chigny Les Roses, Montbré, Rilly la Montagne, Ville en Selve, Villers Alleraud

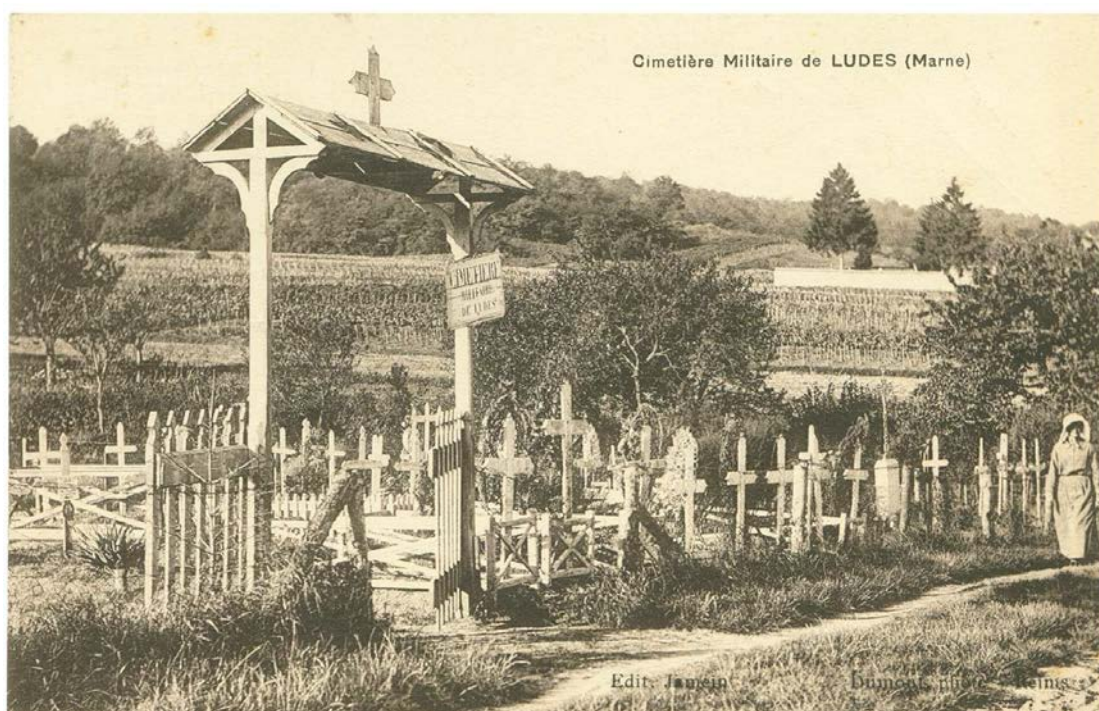
Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims (sauf la commune de Sillery) soit : Beaumont sur Vesle, Billy Le Grand, Ludes, Mailly Champagne, Les Petites Loges, Trépail, Vaudemange, Verzenay, Verzy

Communauté de Communes des Rives de Prosne et Vesle (sauf la commune de Prosnes) soit : Sept Saulx, Val de Vesle
Commune isolée de Villers-Marmery

Points évoqués :

- Le Conseil Municipal devra délibérer prochainement sur la date de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires (2013 ou 2014) pour l'application des 4.5 jours par semaine.

- La cuma des Hermissieux a été créée le 6 décembre dernier. Elle réunit 43 exploitations pour environ 300 hectares sur les communes de Ludes, Chigny et Mailly. Cette aire de lavage pour pulvérisateurs devrait être opérationnelle pour la saison prochaine.



RAPPEL**BALAYAGE ET NETTOYAGE DE LA VOIE PUBLIQUE****Article 1: Balayage et entretien des trottoirs et caniveaux**

Le balayage est une charge incombant au propriétaire, à son représentant ou à son locataire des propriétés jouxtant les voies communales.

Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au droit de leurs immeubles bâtis ou non bâtis.

Les résidus du balayage doivent être mis dans des sacs poubelles ou des bacs roulants afin d'être enlevés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Outre ce balayage, les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires devront, dans l'agglomération, arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs et dans les caniveaux au droit de leurs propriétés bâties ou non bâties.

Le nettoyage des rues ou parties de rues salies par les véhicules en surcharge ou chargés sans précaution doit être opéré immédiatement par les soins des responsables.

L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées. Il en est de même pour les avaloirs.

Les propriétaires, leurs représentants ou leurs locataires doivent, en plus du nettoyage prescrits ci-dessus, ramasser les feuilles qui s'entassent sur les trottoirs ou dans le caniveau, en particulier lorsque ces dernières sont mouillées donc générant un risque de glissade des piétons.

**Les dates à retenir**

Loto L.M. l'Ecole à Mailly : Samedi 2 février à 18h30

Ludes en Fêtes, bal déguisé : Samedi 9 février à 20h

Loto Halte Garderie, salle des fêtes : dimanche 3 mars, 14h30

Bal des pompiers, salle des fêtes : samedi 9 mars, 20h

Bourse aux vélos, salle des fêtes : dimanche 10 mars 9h/18h

Informations pratiques

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly :

Mardi	de 9h à 12h
Mercredi	de 9h à 12h
Jeudi	de 9h à 12h
Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h